



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/39
12 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 115 et 63 f) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES
DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.1/42/L.58/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demande formulée dans le projet de résolution

1. A sa 38e séance, le 10 novembre 1987, la Première Commission, ayant procédé à un vote enregistré, a adopté par 129 voix contre une, sans abstention, le projet de résolution A/C.1/42/L.58 Rev.1. La Commission était saisie de l'état des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme (A/C.1/42/L.58).

2. Aux termes des paragraphes 1, 2 et 5 du projet de résolution A/C.1/42/L.58/Rev.1, l'Assemblée générale :

a) Réaffirmerait les décisions figurant dans l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire et dans le rapport du Secrétaire général 1/ qu'elle a approuvé par sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978;

b) Prierait le Secrétaire général d'exécuter le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, y compris les programmes de formation et de services consultatifs, dans la limite des ressources disponibles;

c) Déciderait que les trois programmes regroupés en vertu du paragraphe 3 de la résolution 40/151 H s'appelleraient désormais "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement".

B. Corrélation entre la demande formulée et le programme de travail approuvé

3. La demande formulée ci-dessus se rapporte à des activités mentionnées au sous-programme 4 (Formation pour le développement) du programme 2 (Activités du Département des affaires de désarmement) du chapitre premier (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 2/ et des révisions qui y ont été apportées 3/, et au sous-programme 4 (Formation pour le désarmement) du chapitre 2 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 4/.

C. Modifications à apporter au programme de travail approuvé

4. Si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/C.1/42/L.58/Rev.1, le sous-programme 4 (Formation pour le désarmement) deviendrait le "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement". Aucune modification ne serait apportée au descriptif du programme.

D. Demande de crédits supplémentaires

5. Si le projet de résolution était adopté, aucun crédit supplémentaire ne serait demandé au chapitre 2 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

Notes

1/ A/33/305.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1).

3/ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6).

4/ A/42/6 (chap. 2 B).
